

# HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE



## C'est quoi ?

C'est le niveau le plus élevé de certification environnementale des exploitations agricoles. En Nouvelle Aquitaine, cette certification collective est portée par la Région.

Elle est attribuée à des exploitations agricoles selon des exigences de résultats en termes :

- d'actions en faveur de la biodiversité,
- de limitation de l'utilisation d'intrants
- de gestion de la fertilisation et de l'irrigation..

## Quel intérêt pour mon exploitation d'être certifiée HVE ?

- Vous obtenez un accès prioritaire aux aides aux investissements inscrits dans le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE) de la Région Nouvelle Aquitaine
- Vous pouvez apposer sur vos produits un logo et une mention valorisante
- Vous avez un avantage concurrentiel pour s'adapter aux attentes des marchés et des consommateurs
- Vous accédez au niveau supérieur de l'éco-régime de la PAC
- Vous êtes exonéré du Conseil Stratégique à l'utilisation des produits Phytosanitaires (CSP)

### Evaluation de 4 indicateurs

Biodiversité

Protection Phytosanitaire

Fertilisation

Irrigation

### Un préalable : être certifié niveau 1

Validé par les référents HVE - OU - Système de Conseil Agricole

#### NIVEAU 1

Maîtrise de la réglementation environnementale



#### NIVEAU 3

OBLIGATION DE RESULTAT

# HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE



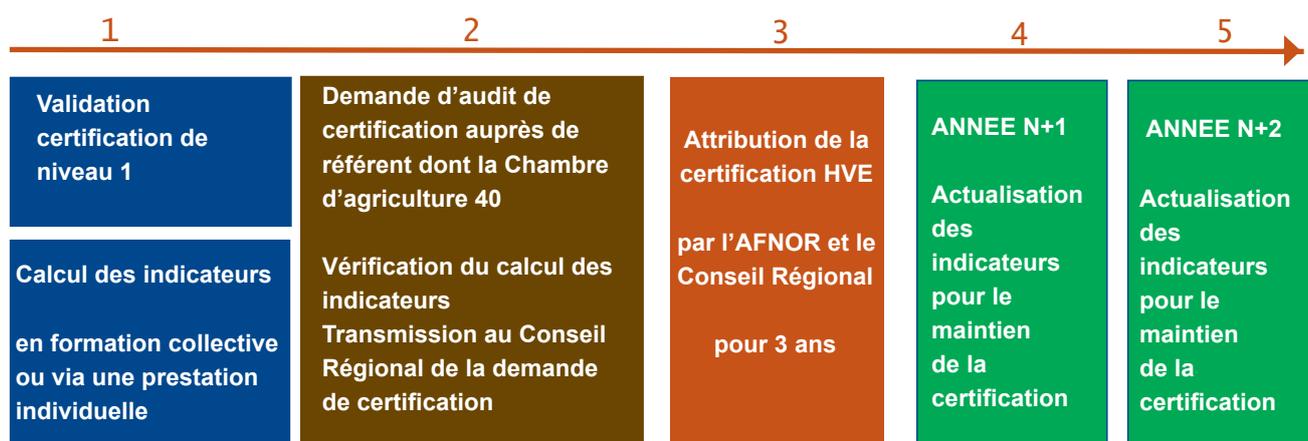
La certification est valable pour une période de 3 ans avec évaluation tous les ans du respect des critères

## A qui s'adresser ?

A la Chambre d'agriculture des Landes dont les conseillers sont agréés par la Région Nouvelle Aquitaine pour vous accompagner dans cette démarche, valider votre certification et en assurer le suivi sur 3 ans.

Contact : Romane BORDENAVE. Tel 06 76 86 41 04 – romane.bordenave@landes.chambagri.fr

## Comment ça marche ?



**PROagri**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

## Une offre complète de services HVE

- accompagnement pour obtenir les certifications de niveau 1
- **organisation de formations**  
objectifs : vous situer par rapport aux exigences HVE, réaliser le calcul des indicateurs, préparer l'audit de certification
- **prestation individuelle de calcul des indicateurs** nécessaires pour l'audit de certification
- **réalisation de l'audit HVE de certification de votre exploitation** : vérification des calculs des indicateurs présentés par l'exploitant et validation de la demande de certification (service pris en charge financièrement par le Conseil Régional)
- **proposition de l'outil internet Mes Parcelles** d'enregistrement de vos pratiques et de traçabilité (facilitant l'évaluation annuelle du respect des critères)
- **suivi sur 3 ans** de vos pratiques pour le maintien de votre certification



**CHAMBRE D'AGRICULTURE LANDES**